Le comité central a le plaisir de vous convoquer à la

79ème assemblée générale ordinaire de la FSG Lausanne-Ville, qui aura lieu le

**vendredi 17 mars 2023 à 19h00**

au centre œcuménique du Bois-Gentil, ch. du Bois-Gentil 9, 1018 Lausanne.

Cet ordre du jour fait office de convocation. Aucune convocation personnelle ne sera envoyée.

Attention assemblée générale sans lecture des rapports des sections, veuillez en prendre connaissance directement sur le site L-V dans l‘onglet : « agenda » puis « assemblée générale » ou en les demandant à un membre du comité central.

Nous finirons l’assemblée par un Workshop (ateliers participatifs) dont les thèmes seront en relation avec la future structure du « Comité Lausanne-Ville », suivi d’un petit apéritif récréatif.

Ordre du jour

Ouverture et salutations

1. Désignation des scrutateurs
2. Acceptation du procès-verbal de l’assemblée générale 2022
	1. Mise en discussion et vote
3. Rapport du comité central
	1. Présidence
	2. Caisse
		1. Présentation des comptes 2022
		2. Commission de vérification des comptes
	3. Mise en discussion et vote
4. Budget de la caisse centrale
	1. Présentation du budget 2023
	2. Mise en discussion et vote
5. Rapport des sections
	1. Mise en discussion et vote
6. Démissions et admissions
	1. Comité central
	2. Commission de vérification des comptes
	3. Porte(s)-drapeaux
	4. Archiviste
	5. Visiteur(s) aux malades
	6. Comité de sections
	7. Responsable caisse HH
	8. Mise en discussion et vote
7. Honorariat des titres honorifiques (les propositions doivent parvenir au comité central au plus tard le 22.02.2023 à l’adresse postale de la société)
	1. Présentation
	2. Mise en discussion et vote
8. Activités 2023
9. Propositions individuelles (les propositions doivent parvenir au comité central au plus tard le 22.02.2023 à l’adresse postale de la société)
	1. Propositions
	2. Mise en discussion et vote
10. Workshop « comité L-V » et apéritif
11. Divers et clôture

Vous pouvez demander le procès-verbal de l’assemblée générale ordinaire 2022 ainsi que les rapports des présidents (présidente) en vous adressant à l’un des membres du comité central. Le procès-verbal 2022 est également à votre disposition sur le site : <https://lausanne-ville.ch> .